

[Container Label]

GROUPE	4 A	INSECTICIDE
--------	-----	-------------

MaxForce[®] IMPACT^{MC}

Appât pour blattes en gel

PRÊT À L'EMPLOI

Appât insecticide pour la suppression des blattes

Ne peut être utilisé que par le titulaire d'un certificat ou d'un permis d'applicateur de pesticides approprié reconnu par l'agence de réglementation des pesticides de la province ou du territoire où le produit est utilisé.

COMMERCIAL

PÂTE

PRINCIPE ACTIF : Clothianidine.....1 %
Contient du 1,2 benzisothiazolin-3-one à raison de 0,02%,
du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009% et
du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0003% à titre d'agents de conservation.

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 32275 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET :

Distribué par:
Envu Canada
137 Glasgow Street, Suite 210
Office 111
Kitchener, Ontario N2G 4X8
Canada

Product Information: 1-800-331-2867
www.ca.envu.com

Registrant: Bayer CropScience Inc.

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro d'intervention d'urgence 1-800-

334-7577 (24 heures par jour).

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS APPLIQUER EN PRÉSENCE D'ENFANTS

NE PAS APPLIQUER AUX ENDROITS ACCESSIBLES AUX ENFANTS

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques durant les activités d'application et de nettoyage.

Éviter de contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES : Toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux, les petits mammifères sauvages et les plantes terrestres non ciblées. Toxique pour les abeilles exposées directement au produit.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Ne pas contaminer l'eau, la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage ou de l'élimination du produit.

ENTREPOSAGE DU PESTICIDE : Entreposer dans un endroit frais et sec. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine et animale. **NE PAS** entreposer à

la lumière directe du soleil. Entreposer dans le contenant d'origine, hors de portée des enfants, de préférence dans une armoire verrouillée.

ÉLIMINATION DU PESTICIDE : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT : NE PAS réutiliser les contenants vides. Jeter les contenants dans la poubelle. Les produits inutilisés ou utilisés en partie doivent être apportés à une décharge de déchets dangereux provinciale ou municipale..

DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS : Manipuler un contenant ouvert de façon à éviter tout déversement. Si le contenant fuit ou que du produit a été déversé pour quelque raison que ce soit, enlever prudemment l'appât et laver la surface exposée avec une éponge trempée dans une solution d'eau et de détergent doux. Consulter les précautions pour connaître les risques associés à la manipulation de ce produit. Ne pas marcher dans le produit déversé. Éliminer le pesticide tel qu'indiqué plus haut. En cas de déversement ou de fuite, tenir les personnes non autorisées à l'écart. Vous pouvez composer le numéro de téléphone d'urgence 24 heures pour connaître les directives de décontamination ou pour obtenir de l'aide. Le numéro de téléphone d'urgence 24 heures est le 1-800-334-7577.

MAXFORCE® est une marque déposée du Groupe Bayer.
IMPACT^{MC} est une marque de commerce de Bayer.

MaxForce[®] IMPACT^{MC}

Appât pour blattes en gel

PRÊT À L'EMPLOI

Appât insecticide pour la suppression des blattes

Ne peut être utilisé que par le titulaire d'un certificat ou d'un permis d'applicateur de pesticides approprié reconnu par l'agence de réglementation des pesticides de la province ou du territoire où le produit est utilisé.

COMMERCIAL PÂTE

PRINCIPE ACTIF : Clothianidine.....1 %
Contient du 1,2 benzisothiazolin-3-one à raison de 0,02%,
du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009% et
du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0003% à titre d'agents de conservation.

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 32275 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET :

Distribué par:
Envu Canada
137 Glasgow Street, Suite 210
Office 111
Kitchener, Ontario N2G 4X8
Canada

Product Information: 1-800-331-2867
www.ca.envu.com

Registrant: Bayer CropScience Inc.

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro d'intervention d'urgence 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

IMPORTANT

Ne peut être utilisé que par le titulaire d'un certificat ou d'un permis d'applicateur de pesticides approprié reconnu par l'agence de réglementation des pesticides de la province ou du territoire où le produit est utilisé.

Lire tout le MODE D'EMPLOI avant d'utiliser l'appât pour blattes en gel Maxforce® IMPACT.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

DIRECTIVES GÉNÉRALES

Déposer l'appât dans les fissures et crevasses ou dans les ouvertures menant à des espaces vides, ou faire des applications localisées près des cachettes, points de rassemblement ou les lieux de fourrage et d'alimentation.

Voici quelques exemples d'endroits où de l'appât peut être déposé : entre les différents éléments d'une construction; dans les espaces creux des planchers, des murs, des plafonds, ou dans les pattes et à la base des équipements; dans les fissures et crevasses autour des tuyaux, des portes et fenêtres, sous les réfrigérateurs, les cuisinières, les chauffe-eau, les lave-vaisselle et autres appareils; en dessous et derrière les plinthes, dans les placards, les armoires, sur les comptoirs, sous les éviers; et partout où les blattes peuvent se cacher.

De nombreux dépôts plus petits offriront une suppression plus rapide que des dépôts plus importants et moins nombreux, surtout dans le cas de la blatte germanique.

Doses d'application pour toutes les blattes : La dose d'application dépend du degré d'infestation et des espèces à supprimer. Appliquer le gel sous forme de dépôts ronds ou de bourrelets fines dans les fissures et crevasses ou comme traitement localisé.

- Pour les infestations **légères à modérées**, utiliser 0,75 à 1,5 g d'appât par 1,0 m².
- Pour les infestations **fortes ou sévères**, utiliser 1,5 à 3,0 g d'appât par 1,0 m².
- Appliquer de nouveau selon le besoin si la surveillance indique que les populations d'insectes nuisibles persistent.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE DES QUANTITÉS D'APPÂT

Poids approximatif par diamètre de dépôt
0,1 g = taille d'un pois
1 g = taille d'une

Poids approximatif par longueur de bourrelets
0,25 g = chaîne de 3,8 cm (1,5 po)
0,5 g = chaîne de 7,6 cm (3 po)

pièce de 10 cents
1,5 g = taille d'une pièce de 25 cents

1 g = chaîne 15 cm (6 po)

APPLICATIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE MANIPULATION DE NOURRITURE

L'application du produit dans les aires/établissements de manipulation de nourriture pour les humaines ou les animaux se limite aux fissures et crevasses. Il faut éviter de déposer le gel sur des surfaces exposées. Si le gel entre en contact avec une surface exposée servant à manipuler des aliments, enlever le gel et laver la surface exposée avant de la rincer à l'eau potable.

Les aires de manipulation de nourriture pour les humaines ou les animaux comprennent les endroits servant à la réception, à l'entreposage, à l'entreposage (mise en conserve, embouteillage, emballage, encaissage), à la préparation d'aliments, à l'entreposage de déchets comestibles, ainsi que les systèmes de traitement confinés (farines, produits laitiers, huiles comestibles, sirops). Les endroits où sont servis des aliments sont également considérés comme une aire de manipulation de nourriture dans la mesure où celle-ci est exposée et que l'installation est en opération. **L'application de ce produit dans les endroits/établissements de manipulation de nourriture, autre que le traitement des fissures et crevasses, n'est pas autorisée.**

UTILISATION À L'EXTÉRIEUR (section adjacente à la résidence ou à la structure)

Injecter de l'appât dans les fissures et crevasses ou sur les joints de dilatation autour des fenêtres et des portes, des porches, des moustiquaires, des avant-toits, des appuis de fenêtres, des patios, des garages, sous les escaliers et aux endroits se trouvant près de structures où les blattes peuvent se cacher.

RESTRICTIONS D'EMPLOI

- Garde le gel à l'écart des surfaces de préparation des aliments ou de contact avec des aliments.
- Ne pas appliquer aux endroits où la nourriture, les ustensiles ou les surfaces de traitement risquent d'être contaminées.
- **UTILISER UNIQUEMENT AUX ENDROITS NON ACCESSIBLES AUX ENFANTS, ANIMAUX DE COMPAGNIE, BÉTAIL OU ANIMAUX SAUVAGES**

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'Appât pour blattes en gel Maxforce® IMPACT contient un insecticide du groupe 4A. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'Appât pour blattes en gel Maxforce® IMPACT et d'autres insecticides du groupe 4A. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans le même endroit. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'Appât pour blattes en gel Maxforce® IMPACT et d'autres insecticides du même groupe 4A avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturelle, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traités pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, contactez le 1-800-331-2867 ou www.ca.envu.com.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS APPLIQUER EN PRÉSENCE D'ENFANTS

NE PAS APPLIQUER AUX ENDROITS ACCESSIBLES AUX ENFANTS

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques durant les activités d'application et de nettoyage.

Éviter de contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES: Toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux, les petits mammifères sauvages et les plantes terrestres non ciblées. Toxique pour les abeilles exposées directement au produit.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Ne pas contaminer l'eau, la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage ou de l'élimination du produit.

ENTREPOSAGE DU PESTICIDE : Entreposer dans un endroit frais et sec. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine et animale. **NE PAS** entreposer à la lumière directe du soleil. Entreposer dans le contenant d'origine, hors de portée des enfants, de préférence dans une armoire verrouillée.

ÉLIMINATION DU PESTICIDE : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT : NE PAS réutiliser les contenants vides. Jeter les contenants dans la poubelle. Les produits inutilisés ou utilisés en partie doivent être apportés à une décharge de déchets dangereux provinciale ou municipale.

DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS : Manipuler un contenant ouvert de façon à éviter tout déversement. Si le contenant fuit ou que du produit a été déversé pour quelque raison que ce soit, enlever prudemment l'appât et laver la surface exposée avec une éponge trempée dans une solution d'eau et de détergent doux. Consulter les précautions pour connaître les risques associés à la manipulation de ce produit. Ne pas marcher dans le produit déversé. Éliminer le pesticide tel qu'indiqué plus haut. En cas de déversement ou de fuite, tenir les personnes non autorisées à l'écart. Vous pouvez composer le numéro de téléphone d'urgence 24 heures pour connaître les directives de décontamination ou pour obtenir de l'aide. Le numéro de téléphone d'urgence 24 heures est le 1-800-334-7577.

MAXFORCE® est une marque déposée du Groupe Bayer.
IMPACT^{MC} est une marque de commerce de Bayer.